



Fin de contrat. Mes droits

Par **sweetangel**, le **26/12/2012** à **20:24**

Je suis employé ds une société. J'ai eu un premier Cdd de 6 mois qui a été renouvelé de 4 mois. En janvier mon contrat prendra fin. Il est possible que celui ci soit renouvelé. Mais n'étant plus autant motivé par cet emploi je songe à ne pas accepter le renouvellement.

Si je refuse ce renouvellement soit en CDD soit en CDI. Quels sont mes droits? Un collègue m'indique que si je viens à refuser un CDI je peux être privé de prime et voir d'assedics. Est ce possible??

Merci de me repondre rapidement afin de pouvoir faire valoir mes droits. Cordialement

Par **aliren27**, le **27/12/2012** à **07:20**

Bonjour,

[citation]Si je refuse ce renouvellement soit en CDD soit en CDI. Quels sont mes droits? Un collègue m'indique que si je viens à refuser un CDI je peux être privé de prime et voir d'assedics. Est ce possible??

[/citation]

si vous refusez un autre CDD, l'employeur ne peut pas vous priver de vos IPE car vous etes allé au terme du contrat et l'attestation Pole emploi portera la mention fin de contrat CDD donc allocations chômage.

Si il vous propose un CDI (conditions similaires) faisant suite à un CDD

1 - vous refusez le CDI, donc pas de précarité sur le contrat ou sa partie [fluo]précédent immédiatement le CDI[fluo]. Vous la percevrez donc sur le contrat de 6 mois mais pas sur celui de 4 mois qui précède immédiatement le CDI mais vous ne perdez pas vos droits aux allocations chômage.

2 - vous acceptez le CDI idem pour la précarité et la question du chômage ne se pose pas.
Cordialement

Par **sweetangel**, le **27/12/2012** à **22:58**

merci pour ces reponses cordialement